

AVIS AU PUBLIC

Morcellements

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 17 juillet 2026 le conseil communal a validé deux morcellements :

- Eschweiler, «Tom», parcelle 401/2062, inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section EC d'Eschweiler, par la délibération n°155/2026 ;
- Weidingen, « am Pëtz », parcelle 312/2161, inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section WB de Weidingen, par la délibération n°156/2026.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les plans des morcellements sont à la disposition du public au service technique de la maison communale à partir de ce jour, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

En exécution de la loi du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délai de trois mois.

Wiltz, le 31 juillet 2026

Pour le collège échevinal,

Le Président,



Le Secrétaire,

